

Le 11 septembre 2009 au cours d'une réunion de concertation spécifique escalade, le Groupement d'Intérêt Public des Calanques (GIP) qui préfigure le futur Parc National des Calanques en cours de création a présenté une proposition de réserve intégrale comprenant les falaises maritimes du Devenson (de l'Oeil de Verre à En Vau) et les falaises Soubeyrannes (de Canaille à L'aigle). **Il faut bien comprendre que dans une réserve intégrale, l'accès à tout public est interdit (sauf pour des motifs scientifiques)**

Cette proposition a suscité immédiatement un grand émoi dans le monde de la grimpe et de la randonnée; diverses initiatives locales ont été prises : blogs, vidéo, création d'un collectif « des Calanques et des hommes», intervention des associations de pleine nature impliquées dans le GIP, pétition sur le net.

Celle-ci placée sur le site <http://www.escalade-calanques.fr/> recueille en quelques jours plusieurs milliers de signatures (au 1er octobre 2009 plus de 7500 signataires);

Pourquoi une telle réaction ?

- 1- aucune argumentation scientifique ou étude préalable n'est avancée pour justifier la création de réserves intégrales interdisant toute activité humaine; il faut savoir que d'autres réserves existent déjà depuis de nombreuses années dans les calanques au titre d'autres programmes pour lesquels aucune étude rétrospective n'a encore été réalisée;
- 2- l'opportunité de la création de réserves intégrales, qui n'est en rien une obligation **dans un parc national**, est objet de débats au sein même des milieux scientifiques et institutionnels impliqués dans la gestion de parcs car il apparaît que la meilleure protection ne s'obtient pas par la mise sous cloche des espaces d'où toute activité et présence humaine seraient exclues mais par une régulation fine et véritablement concertée des usages et de l'espace en référence à des objectifs et des priorités de protection précis, affichés, évaluables et évalués ;
- 3- les grimpeurs sont parmi les premiers usagers des calanques qui ont oeuvré avant même le projet de Parc pour un usage régulé de cet espace et contribué concrètement à la mise en place de mesures protectrices;
- 4- le projet de réserve impacterait principalement les falaises mais non exclusivement (d'autres usages seront également concernés, terrestres et maritimes) et est perçu comme une double remise en cause:
  - d'une activité douce, respectueuse de l'espace des calanques
  - de ses pratiquants qui sont de longue date parmi ses défenseurs les plus actifs ;
- 5- les zones concernées constituent le berceau historique de l'escalade méridionale, un véritable patrimoine historique; les grandes voies situées dans ce secteur ont fait la réputation des Calanques, elles sont connues dans le monde entier; certaines sont devenues de véritables mythes, leur parcours recèle de grandes difficultés et elles requièrent la forte expérience de grimpeurs aboutis; c'est là que des grands noms de l'escalade et de l'alpinisme ont signé leurs plus belles réalisations : Gaston Rebuffat, Georges Livanos, Jacques Kelle, Joel Coqueugniot, Claude Cassin, Save, Ramond Barrin et tant d'autres; ces parois sont une référence mondiale et sont citées régulièrement dans la littérature nationale et internationale.

6- plus de 40% de la surface grimvable serait concernée, c'est une atteinte extrêmement grave à l'un des usages traditionnels de cet espace et à une pratique emblématique qui est indissolublement associée aux calanques; quel usager des calanques accepterait une telle restriction (randonneur, plongeur, traileur, promeneur, pêcheur, plaisancier, kayakiste, etc...)?

Pourquoi cette logique de sanctuarisation pour cette partie des calanques? Pourquoi la mise en cause d'une activité douce, gratuite, populaire, une pratique à fort contenu éthique et solidaire, qui participe au renom de la métropole Marseillaise par les valeurs positives qu'elle véhicule ?

Pourquoi prendre le contre-pied de cet esprit des lieux particulier que les utilisateurs des calanques ont tissé au fil des décennies?

Pourquoi cette annonce d'un projet de réserve intégrale alors qu'aucune étude sérieuse ne peut être avancée pour la justifier ? Quelles réelles priorités entend promouvoir la Charte du Parc en matière de protection des Calanques ?

Tous les pratiquants des activités de pleine nature qu'ils soient grimpeurs, randonneurs , plongeurs, kayakistes, etc., les vrais amoureux des calanques, ceux qui les parcourent régulièrement, ceux qui pensent que protéger est plus efficace qu'interdire , que la meilleure protection ne s'obtient pas seulement en créant un corps de gardiens mais en adaptant les usages aux vrais impératifs de la protection , en impliquant les usagers dans cette protection , en ne les considérant pas comme de simples consommateurs, peuvent et doivent soutenir la démarche qui est engagée en s'associant à la pétition qui est lancée et aux initiatives qui seront prises.

Le collectif et association Des Calanques et des Hommes  
Le 6 octobre 2009